



Société anonyme de droit gabonais avec Conseil d'Administration au capital de 76 500 000 dollars US
Siège social : Boulevard Hourcq - Port-Gentil BP 525 (République Gabonaise)
www.total.ga/fr
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 mai 2015

Port-Gentil, 27 mai 2015 - L'Assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) des actionnaires de Total Gabon s'est réunie le 27 mai 2015 à Libreville, sous la présidence de M. Guy MAURICE.

Les actionnaires ont adopté l'ensemble des résolutions agréées par le Conseil d'administration, dont :

- L'approbation des comptes de l'exercice 2014 qui font apparaître un résultat net de 88 millions de dollars ;
- l'approbation de la distribution d'un dividende net d'impôts au titre de l'exercice 2014 de 10,00 dollars par action ;
- La ratification de la cooptation, en qualité d'administrateur, de M. Henri-Max NDONG-NZUE pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit ce jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015 ;
- Le renouvellement des mandats d'administrateur de MM. Guy MAURICE, Pierre BOUSQUET, Olivier MIHINDOU, Jean-Fidèle OTANDAULT, Jean-Clary OTOUMOU et Philippe PONTET pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016 ;
- Diverses modifications des statuts de Total Gabon, afin de les mettre en harmonie avec l'Acte Uniforme OHADA révisé au 30 janvier 2014.

Le résultat détaillé du vote des résolutions sera mis à disposition sur le site internet de la Société www.total.ga/fr dans les prochains jours.

Le Conseil d'administration réuni ce jour a adopté les modalités de paiement du dividende. Le dividende de 10,00 dollars par action sera payé en euros à compter du 17 juin 2015 pour une contre valeur de 9,21 euros sur la base du cours du dollar US de la Banque Centrale Européenne du 27 mai 2015 (ou sa contre valeur en Francs CFA) fixé à 0,9206 euro pour un dollar US.

Le paiement sera effectué auprès des établissements suivants :

- Au Gabon : Union Gabonaise de Banque (UGB) ;
- En France : BNP Paribas Securities Services en tant qu'établissement centralisateur et tout établissement financier teneur de compte.

Total Gabon est détenu à hauteur de 58,28% par le groupe Total, de 25% par la République gabonaise et de 16,72% par le public.

Contact Presse Gabon : Mathurin Mengue-Bibang + 241 1 55 63 29